# CENTIMES Vendredi 6 Mars 1903

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

SIX MOIS UN AN Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . 10 fr. France t Algérie. . . . . . . . . . . . . . . . . 12 >

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bure fi du journal

TUNIS: - Russ d'In le Hannon, 3 - Dunis

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers. 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4º page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

TUNIS, LE 5 MARS 1903

## Pichon embourbé

La Dépêche a publié l'autre jour, un programme des fêtes. Elle assure que ce sont celles qui auront lieu lors de la visite de M. Loubet à Tunis.

Est-ce bien exact car ce programme est si foncièrement bête, si lamentablement stupide, si franchement idiot, que nous préférons croire à une erreur d'information de son correspondant car il est inadmissible que le Chef de l'Etat, malgré son très court séjour en notre ville, soit reçu aussi pichonnescissement mal par la Tunisie, pays de protectorat.

Il ne faut pas oublier, messieurs d'en haut lieu — barons ou varlets de résidence et il nous semble qu'on n'y a guère songé — qu'il y a à la tête de la Régence, un souverainrégnant, possesseur du royaume, qui a le droit — et même le devoir — d'imposer sa volonté surtout en cette circonstance et c'est peut-être la seule et unique.

Et il serait indigne de lui et de la population française fixée à Tunis de recevoir le premier magistrat de la Républi que comme le premier ministre venu.

Ceux qui habitaient la Tunisie en 1886, se souviennent encore des fêtes splendides qui eurent lieuà cette époque, pour la réception de la caravane parlementaire.

Et la Tunisie de 1903 ne ferait pas au Président de la République ce qu'elle a fait à de simples léputés et journa-

Allons donc, c'est impossible et il faudrait que M.Pichon ait l'intelligence bornée comme le dernier des crétins pour arrêler un pareil programme. Mais encore une fois nous préférons croire à une information erronée de notre confrè-

Avant toute chose, il y a un homme à consulter et cet homme c'est S. A. le Bey qui décidera en dernier ressort de la réception à faire.

Nous regrettons, que le représentant de la France, ait manqué au plus élémentaire de ses devoirs en n'y pas songeant.

Il est vrai que nous ne savons pas où il aurait pu apprendre les usages du monde diplomatique puisqu'il jamais représenté la France que chez les nègres ou les chinois avec qui l'on pouvait en prendre à son aise.

Nous regrettons encore d'avoir à donner cette leçon de tact et de convenance mais elle était absolument nécesai-

Malgré tout, nous voulons que le représentant de la France ne passe pas aux yeux de ses collègues des autres nations pour un goujat et un mufle malgré le peu de sympathie que nous avons aujourd'hui pour lui, car il a trompé toutes nos espérances.

Cet homme-là, en venant à Tunis, malgré la fainéantise qui est le fond de son individu — il faut bien en convenir et l'avouer — pouvait espérer couler des jours de miel et de bleu et dormir sur un lit de roses en restant le républicain que tout le monde avait connu tandis qu'il a préféré faire litière deses opinions en s'alliant avec la réaction sous prétexte de s'appuyer sur les corps élus; de ce jour-là, il s'est coulé.et ce n'est pas nous qui chercherons à le repécher du bourbier où il s'est embourbé malgré les conseils qui lui ont été donnés de toutes parts.....

Em. LACROIX.

M. le baron Fleury, conseiller munici-pal de Tunis, vient de demander au gou-vernement au nom d'une société en for-mation, la concession de l'exploitation du marché municipal aux bestiaux de Tunis.

Ce n'est pas sans hésitations que la Société assume les risques de toutes sortes de charges, mais elle compte, grâce a tous les avantages offerts aux colons, rattraper les pertes qu'elle est forcée d'envisager pen-dant les premiers temps, dit M. Fleury.

Bulletin de la Chambre d'Agriculture de Novembre

Certes, nous reconnaissons volontiers à tout le monde, même aux conseillers municipaux le droit de chercher à gagner de l'argent même beaucoup d'argent et de décorations en traitant des affaires, aucun d'entre nous n'étant venu ici pour se gratter le nombril, mais ce qui dépasse notre entendement c'est de voir les uns après les autres nos conseillers municipaux chercher à se tailler une tranche du gâteau municipal en obtenant ou tâchant d'ob-

tenir des concessions de toutes sor-

Hier, c'était N. G. Attta, conseil-ler municipal qui obtenait ou faisait obtenir à M.Oroidi ce qui est la mê-me chose puisqu'il est administrateur délégué de la Sé Hivernale, la concession du Casi o municipal avec ce monopole scand leux des jeux qu'au-cune municipal é de France pas plus que de Tunisi n'a le droit d'ac-corder puisque il est contraire à la loi; mais qu'un couvernement veule, comme nous en avons un, tolère sans mot dire, malgré l'opinion pu-blique qui en réglame l'annulation.

Aujourd'hui, c'est M. le baron Fleury, également conseiller muni-c'pal, qui sollcite une concession quasi-municipale.

Ses amis de la Chambre d'Agri-culture priés de l'appuyer n'ont mê-me pas osé la accorder d'emblée le concours qu'il éclamait pour l'ob-tenir puisqu'ils ont nommé une commission qui examnera laproposition, ce qui fait croire qu'in enterrement de promission de promission de promission de promission de la companion de la

Ce n'est pas a moment où tout le monde s'élève, a et juste raison, con-tre les divers monpoles qui subsis-tent encore dans le Régence que le Gouvernemant osra accorder ce que chacun con anne.

Nous ne regrettens qu'une chose, c'est qu'une pareile proposition ait été faite par un orseiller municipal français qui pas at à nos yeux pour détenir le reco d du désintéressement.

Encore une Ilusion qui dispa-

#### A bons entendeurs!...

Le commerce et général et le en particulier, commerce fram n'est pas content le certaines ban-

On ne saurait leur en vouloir de prendre certaines précautions avec un tripot municipal installé en plein centre de la ville, lraînant l'argent de tous, qui fonctionne jour et nuit mais encore fart-il qu'elles les prennent vis-à-vs de tout le mon-de

Tel n'est souvent pas le cas.
Alors que les glichets s'obstinent à resterhermétiquement clos — ou si peu entrouver à nos compatriotes — ils s'ouvrent à deux larges battants devant un nom exotique.

Pourquoi cette préférence marquée pour ce qui est étranger dans des établissements cependant fran-

Pourquoi ?La raison en est fort,

C'est un peu, sinon en grande partie, le chef d'escompte qui tient la clé du coffre par les renseignements bons ou mauvais qu'il fournit au chef d'établissement et celui-ci, qui a généralement une con-fiance aveugle en son subordonné - souvent assez mal placée, dicon — accepte ou rejette les yeux fermés les effels présentés à l'es-

C'est un tort, et quand un chef d'établissement ne connaît pas suffisamment son monde commercial, il devrait préalablement s'informer par lui-même avant d'opposer un

refus à l'un ou d'ouvrir trop grands les guichets à d'autres.

C'est un très sage conseil que nous nous permettons de donner à certains directeurs s'ils ne veulent bien vite voir disparaître la confiance que l'on avait placée en eux en faisant des mécontents par le refus de papier de tout repos ou éprouver des déboires en acceptant les yeux fermés celui, généralement de complaisance, d'un tas de fricoteurs bien près du fossé qui ont su gagner les bonnes graces du chef d'escompte par des petits cadeaux qui, comme on le sait, entretiennent l'amitié... et les maîtresses!

On nous dit que le budgétivorace qui arrive à gagner plus de cent mille francs par an serait très embêté qu'on mette le nez dans ses *petits* bénéfices.

On conçoit que cela nous importe assez peu; mais ce que nous désirons faire cesser, c'est qu'un fonctionnaire d'assez maigre importance continue a jouir plus longtemps d'un monopole qui lui faitgagner des sommes aussi énormes sans que personne en sache rien alors qu'il y a tant de petits em-ployes qui arrigent avec beaucoup dépeine à joindre les deux bouts avec les traitements de famine qu'onleur alloue.

Il faudra bien qu'on remédie au scanda-leux privilège de ce budgétivorace.

L'Indépendant accueille avec plaisir la nouvelle du retrait du cautionnement.

Il ne croit pas, ajoute-il, que celui-ci ait joué un rôle bien important dans la presse tunisienne ; du reste cette mesure étant antidémocratique au possible le cautionnement aurait du disparaître depuis longtemps.

Il oublie d'ajouter que c'est grâce aux démarches de M. Communaux sur les instances de notre collaborateur J. Bahar, que la Ligue de l'Enseignement travaille à nous faire débarrasser de ce décret-ordure.

Si par hasard, notre attente de-vait être déçue, nous nous proposons'de faire un sijoli charivari avant l'arrivée de M. Loubet que nous acculerons M. Pichon dans une impasse d'où il lui sera bien difficile de sortir autrement qu'en abolisaant cette saloperie de cautionnement.

### MÉDAILLON

#### La revanche du beau sexe!

Il est notoire que le métier de poseur de lapins à été de tous temps dé-volu à l'homme; seules, jusqu'à ce jour ces dames en ont pâti, et il n'est pas d'exemple qu'elles aient jamais songe à prendre une juste revanche.

Cependant, le fuit survant — authentique demontrerait le contraire: le dernier veglione vit se nouer nom-bre d'intrigues qui suivirent leurs cours avec plus ou moins d'accrocs.

M. X... personnage des plus répan-dus dans le High-Life tunisois, épris des charmes d'une troublante dame, tenta, l'autre soir, de mériter ses fa-veurs, et lui dépeignit sa dévorante

La belle, au su de son mari, et sty-lée par lui, eut l'air de prêter une oreille complaisante aux ardentes sollicitations de son adorateur.

Sans trop se faire prier, elle accepta une partie fine, soupa, s'empiffra et se champagnisa aux frais de l'amou-

Vint le moment où il fallait passer à des occupations moins gastronomiques, et le couple — le bonhomme ravi et la dame riant sous cape - s'en fut à la recherche d'un toit hospitalier pour le restant de la nuictée.

Mais, hélas ! à la faveur d'une rue obscure, voilà la donzelle qui détale, légère comme une biche, plaquant là le Don Juan par persuasion, ébahi,

... Et s'en fut rejoindre son mari posté non loin l'associant à sa douce

Bien entendu, ce ne fut pas M. X.. le soupirant transi, qui se vanta le lendemain de cette aventure terminée en queue de.... merlan frit. Aussi, nous faisons-nous, en ses lieu et place, le narrateur de ses malheurs.

Allez donc nier après cela la science de la femme en l'élevage du lapin ?

JACQUES CŒUR.

## Nosi Echosi

Si nous réclamons la justice égale pour tous, ce n'est pas pour les Français seulement, nous voulons qu'elle le soit aussi pour les étrangers.

Or, on nous signale qu'un particulier, qui a dernièrement bénéficié de la liquidation judiciaire, n'aurait jamais été si heureux que depuis le dépôt de son bilan.

On le rencontre chaque soir autour du tapis vert où il va perdre l'argent volé à ses créanciers.

Un autre, qui devait préparer depuis plus de six mois uneliquida-tion,a tellement bien combiné son affaire que les créanciers véritables sont volés comme dans un

Un de nos amis qui a été refait de plusieurs billets de mille quinze jours avant le dépôt de bilan,ren-contre auprès du juge-commissaire une résistance qu'il ne peut s'expliquer de la part d'un magistrat.

Mais notre ami n'est pas homme à se laisser arrêter ainsi et devrait-il perdre jusqu'au dernier centime de sa créance qu'il poursuivrait la déclaration de faillite de son de biteur dont la malhonnêteté saute aux

Quand donc se décidera-t-on a faire des exemples sérieux qui re lèveront un peu notre prestige commercial passablement terni auprès des maisons d'Europe ?

Notre ancien curé, M. Gazaniol qui a laissé de si excellent souvenirs à Tunis, où il jouissait des sympathies publiques, actuellement évêque de Constantine, n'a pas pré-cisément une bonne presse cléricale, tout cela parce que le gouvernement veut l'envoyer à l'évêché de Bayonne, son pays natal.

La Libre Parole se fait remarquer entre tous ses confrères par la violence de ses reproches.

M. Gazaniol ouvrira son parapluie et avec sa bonhomie habituelle laissera passer l'orage.

C'est ce qu'il a de mieux à faire.

Parmi les vœux émis par la nouvelle Chambre de Commerce de Bizerte figure la création d'un tribunal de 1<sup>r</sup>· instance à Bizerte.

Il y a longtemps que nous avons parle de cette création qui n'est plus qu'une affaire de temps.

La Chambre de Bizerte n'a fait

DEPOT et FABRIQUE : rue Sidi-Sifiane 40, 8, rue d'Italie : MAGASIN DE VENTE : 8, rue d'Italie

TUNIS

qu'essayer d'enfoncer une porte ou-

Malgré les avis salutaires que nous avons été les seuls à donner, on s'est obstiné à doter les stations des voitures de place d'un enduit d'asphalte caoutchouté, qui s'est lamentablement effrité sous les fers des chevaux et sous les roues.

Au lieu de démolir ce piètre travail et de revenir au pavé cimenté d'antan, on s'obstine à réparer les dégâts par des couches d'asphalte.

C'est incompréhensible, et le seul résultat palpable est le prix de ces errements, 5.000 francs en premier lieu, plus le montant de réparations chroniques inévitables.

M. et Mme Philippe Manoni nous font part de la naissance de Ieur fils Jean-Maurice.

Bien sincères félicitations aux heureux parents.

Un journal bizertin revient sur la question des renseignements commerciaux. Il ne dit pas autre chose que nous n'ayons dit nousmême dans la campagne de longue haleine et des plus documentées que nous avions menée l'an dernier à ce sujet.

Que le *Petit Bizertin* rende à César ce qui est à César, et n'attribue pas à un quotidien local la longue série d'articles sur les renseignements publiés ici-même et formant un tout complet.

#### Une gifle monumentale

Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des comités de bienfaisance israélite.

La Chambre des Députés, si bruyante pourtant, devrait rendre des points à ce fameux comité.

Jeudi dernier au sujet d'une discussion sur l'attribution d'un secours un des membres s'est oublié, paraît-il, dans le feu de la discussion, jusqu'à plaquer la paume et les cinq doigts de sa dextre sur la joue senestre d'un de ses collègues, lequel parle partout de sa prochaine démission tout en gardant sa gifle.

Le 3 mars était un anniversaire douloureux pour les Italiens.

C'est, en effet, le 3 mars 1898 qu'eut lieu la sanglante défaite d'Adoua (Abyssinie) où dix mille hommes furent tués, blessés ou disparurent.

Nous ne sommes pas très curieux par tempérament mais néanmoins nous voudrions bien savoir où est le siège de cette Compagnie française des timbres gratuits de commerce représentée et dirigée par un M. Marzouk et près de quel tribunal elle a déposé ses statuts.

Si nous nous sommes abstenus, jusqu'à ce jour, c'est que nous ne jugions pas utile de nous immiscer dans une affaire privée qui ne nous regardait pas, mais un prospectus jeté dans notre boite aux lettres nous oblige à poser cette question.

Nous espérons que M. Marzouk, ancien encaisseur général, sans doute lanceur de cette compagnie à Tunis, se fera certainement un plaisir de nous renseigner.

Ajoutons que nous n'avons voulu accepter aucune réclame de cette compagnie.

### La traite des blanches à Tunis

Vingt-huit individus viennent d'être condamnés, à Paris, pour s'être livrés au trafic infâme de la traite des blanches.

Est-ce que ce qui se passe à Paris serait toléré à Tunis à cause de la clientèle ou bien une puissance occulte protegerait la ma...tronne?

On semblerait le croire à voir l'impunité dont jouit une ignoble créature dont le home sert de maison de rendez-vous à de toutes jeunes fillettes de 13 à 16 ans qu'elle livre aux séniles vieillards qui fréquentent sa maison.

Est ce qu'on va longtemps encore fermer les yeux sur le commerce de cette infecte mégère?

D'après M. T. Carletti, ancien vice-consul d'Italie à Tunis qui a été bien placé pour être exactement renseigné, il existerait en notre ville une trentaine d'anarchistes.

Nous ne demandons pas qu'on traque ceux-ci comme des bètes fauves lors de l'arrivée de M. Loubet, mais nous demandons seulement qu'on ait l'œil sur eux.

Une soixantaine de nos compatriotes de la belle Provence se sont réunis dimanche en un déjeuner amical où l'ailétait de la partie chez l'ami Graglia Aux Délices du Belvédère, ce délicieux établissement appelé à devenir le rendez-vous de toutes les sociétés de Tunis ; Piétra présidait cette agape fraternelle qui laissera un impérissable souvenir à ceux qui ont eu la bonne fortune d'y prendre part.

Il est inutile de dire que l'esprit pétillait plus que le champagne qui était cependant de 1re marque.

Un nouveau flamidien vient d'être arrêté et conduit sous bonne escorte, menottes aux mains, à Brest théatre de ses sodomiques exploits.

Ce bon frère est accusé, comme tous ses congénères du reste, d'attentat à la pudeur publique.

Un autre dans le midi de la France vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité. Ab! que M. Combes a raison de

pourchasser impitoyablement tous ces frocards qui déclarent faire œuvre de chasteté, alors que ces gredins souillent les enfants que ces imbéciles de parents confient à leurs bons soins!

Le jour où ces sales personnages seront obligés de fuir, chassés de partout, à cause de leurs cochonne-vies, qu'ils accourent vite en Tunisie où ils seront surs de trouver des amis dont le/monde gouvermental et chez nos corps élus!

### Kalaâ-Djerda

#### Du Berger à la Bergere

Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité bien connue nous fait un devoir de publier :

Tunis le 2 mars 1903 Monsieur le Directeur du Journal la Petite Tunisie

Permettez-moi d'avoir recours à votre estimé journal, pour expliquer un article du journal le Promeneur me visant, et qui serait perfide si je ne connaissais l'auteur et les raisons qui le lui ont fait

J'ai publié dans le Journal l'Autorité l'article intitulé Colonisation en Algerie et que voici:

Merci, monsieur le directeur, de votre généreuse intervention pour la défense des malheureux Arabes habitant le littoral algérien. Merci à tous ceux qui ont bien voulu s'occuper de leur sort.

En effet, qui dit colonisation dit déclaration de guerre. Nous en sommes pénétrés en Algérie et, par crainte, beaucoup la dissimulent; pour ma part, je suis sa victime: ma famille a eu tort d'avoir de belles terres, nous sommes tous réduits à la misère.

L'Arabe avait espéré trouver un défenseur naturel dans l'administration supérieure, qui aurait pu atténuer, sinon arrêter, les convoitises de tous les faméliques qui réclament et réclament sans cesse les dépouillles des Arabes sous toutes les formes.

L'administration par veulerie, au contraire, réguralise et cherche à moraliser, quelques fois, des opérations impossibles; et confisque tout, quand elle ne peut faire profiter ses

Partout ou il y a à dépouiller des Arabes, elle semble rechercher la mauvaise besogne, soit pour recueillir les remerciements des sénateurs et députés, soit pour se voir louée par le conseil municipal du lieu.

Ces mœurs algériennes tendent à pénétrer en Tunisie pour le malheur de la Régence

Un seul fait que je veux vous signaler, puisque notre résident général, M. Pichon, est à Paris pour cela peut-être, vous édifiera:

Un millier d'Arabes possèdent un

domaine privasur lequel se trouvent des gisements de phosphates connus sous le nom d Kalaa-Djerda, valant près de deux hillions de francs. Un groupe de Français avait failli s'attribuer ces richesses par voie loca-

Un Français, de Tunis, offrit son assistance, se ressources, aux Ara-

bes pour les rotéger. (1)
Il réussit et l'obtenir gain de cause
à ces Arabes, par-devant les cours

d'appel et de cissation.

Ce França bitintune sentence ar bitrale ren, a par M. le résident, les-Arabes non consultés, par laquelle il lui est attribué cinq huitièmes de l'o-

soixante mille francs et on leur construira une zaouia de 40.000 francs, pour maudire, à leur aise, les Français; on accordera une subvention annuelle à un Snoussiste pour leur apprendre le « Dkir ». J'ajoute que tous les Français de Tunis semblent approuver ces agissements: un seul petit journal hebdomadaire a élevé la voix, timidement (2)

Veuillez agreer, monsieur le directeur, l'hommage de mon profond respect.

Ali Mahoui,

ancien conseiller municipal en Algérie, habitant la Tunisie.

M. G. C. par la reproduction d'une partie de l'article, montre sa

bonne foi et son procédé de critique. Mon article sisait la colonisation en Algérie et non en Tunisie; elles n'ont pas suivi la même voie. Celle de l'Algérie s'est implantée

par l'expropriation et par la spo-liation; elle s'est cantonnée sur le littoral, celle de la Tunisie, s'est

imposée par l'iransaction et elle est éparpillée. It toute la Régence.
C'est en Tu sie seulement que l'on peut consider ce bien être du voisinage du clon ou de l'élément.
Français at de l'Arabe.
Je n'ai james dépouille qu'el-qu'un. Je fais de mon mieux pour justifier l'honness avec ma fait un

justifier l'honneur que me fait un Roumi, langige du Promeneur, quand il me jonfie ses intérêts, et je souffre de 4 s déboires ou de ses insuccès.

Un monsielr Français me confie une misson, solutionner une mise à l'adjudication d'un domaine habous prive il ne reste pas adjudicataire, il tile les marrons du feu au profit des dévolutaires qui ga-gnent cent m lle francs; lui perd 1500 à 2000 fancs. Ils auraient pu l'indemniser; ls ne l'on pas fait, ils ont commis ne mauvaise action.

La colouis tion dans la Régence par ses procedés et par ses façons a accentué et démontré les erreurs des procédés et façons de la colonisation in Algérie.

En Tunisie je crois, on ne doit pas désirer lorganisation de cette colonisation ar l'initiative privée car elle est sain d ments pour I pénétration dans le milieu arabe ; elle leur insuffle, len-tement peut-tre, des idées de pro-grès et de tra ail, mais ce progrès fera son œure à la deuxième ou troisième géneration.

Cette colon sation implantée au milieu de tribus, deviendra une le-con de chose vécue et appréciée, mieux que tous les écrits.

Je dis <u>que claque</u> fois qu'un ou plusieurs Français hardis s'aventurent dans ces nilieux, pour plan-ter leurs tentes, pu devrait par tous les moyens, les encourager, et au besoin les soute ir pécuniairement.

Cet élan de plonisation du sud de la Régence réera une recon-naissance enves son auteur et son apôtre, M. Bourde, et par la suite on lui élè era une statue, la mieux justifiée, dans ce pays.

(1) M. Alı Mahoui a oublié de dire que ce français avait des con-trats de vente seulement ceux-ci étaiententachés d'irrégularité ainsi qu'on pu s'en convaincre les ar-

Malgré cela, ebruit court qu'on veut les tenir pour valables et qu'on s'apprête à les nettre en possession de ces richesses.

(2) M. Ali Maloui trouve que nous avons seulement élevé timidement la voix! Nous nous demandons ce qu'il veut de plus.

Y a-t-il un Bourde en Algérie ?

qu'on me le cite!

Des politicailleurs, des intrigants des hommes à clubs, on en trouve par centaines, en Algérie, des hommes de savoir pratique, des compétents et surtout des modestes, on les compte s'il s'en trouve. M. G. C. me raille, emploie avec science le persiflage et me traite du haut de sa grandeur, en homme de pen.

Je sais que la raillerie et le persiflage sont l'apanage d'hommes d'esprit, je sais aussi qu'on les emploie, faute d'arguments, ils couvrent une retraite quelconque, et par suite, je ne discute pas avec lui. Autant je suis renseigné et bien documenté sur les questions de l'Algérie qui m'intéressent autant je le suis, sur Kalaâ-Djerda, qui ne m'intéresse qu'à un point de vue spécial à savoir qui sera le troisième larron, et à un point de vue général pour connaître l'attitude de l'administration.

Je suis presque persuadé que les astucieux trouveront leur compte dans le gâteau de Roy, et que les timides ou les cassés par le rhumatisme, par l'age ou par l'infortune seront les victimes, mais je ne puis clore mon mot sans envoyer une respectueuse salutation au modeste et victime Vincent de la relation Vincent-Guiguet.

Veuillez agréer etc...

ALI MAHOUI.

# Projet de Monument

La base financière de ce projet est l'immobilisation du capital prévu pour le projet Belloc, pendant les trois années qu'auraient duré les paiements effectifs à ce sculpteur, ou En un mot, le monument au lieu

de coûter 140,000 francs ne coûtera que les intérêts de 140.000 francs pendants trois ou cinq ans, au bout desquels la Municipalité retrouve son capital.

Ce projet qui ramène le coût à 25.000 ou à 40.000 francs effectifs soit déjà une économie de 100.000 francs sur Belloc, eût été encore fallacieux s'il s'était adresse à un banquier qui répondrait logiquement : que ne de-mandiez-vous tout de suite 40.000

Mais la comptabilité d'une ville n'a rien de commercial et en matière d'embellissements la question d'intérêts d'argent n'existe pas, pas plus que les questions d'amortissement n'existent pour des fortifications, des monuments publics ou autres. Il est parfaitement admis qu'une municipalitè qui dépense 140 000 francs et les retrouve au bout de trois ou cinq ans, n'a rien perdu - bien que ce soit faux.

C'est cette fiction de comptabilité administrative qui a permis à l'auteur de présenter son offre sous une forme nécessairement énigmatique et suspecte.

Il n'a pas dit *gratuit* car s'il avait voulu ou pu le dire,il n'eût pas cher ché midi à quatorze heures et eût dit tout de suite gratuit en le prouvant simultanément.

Il a dit: Et vous gardez vos 140.000 francs. Le vrai mot eût été: Et vous retrouvez. Mais alors c'eût été s'exposer à mille hypothèses aussi stupides que prématurées.

La proposition ainsi dégagée de son amorce inévitable, se formule ainsi: Vous voulez payer 140.000 fr. pour un monument. Placez-les à intérèts et je vous fais le monument pour cet intérêt. Ce n'est déjà pas à dédaigner.

Dès cet instant le reste de notre proposition est à prendre au pied de la lettre.

Nous avons dit: Un monument imposant qui aura les suffrages de tous les gens de goût.

Cela veut dire que la maquette ou les maquettes — car il sera fait appel à plusieurs artistes — seront exposées à l'examen public et soumises à la critique de la presse et à la discussion sur le ou du Conseil municipal et d'un jury.

Une fois accepté, il est admis que les gens de goût se seront prononcés et l'auront emporté sur les autres.

Monument imposant. L'importance d'un monument s'explique par sa dimension et son sentiment, mais non par le nombre des

La Vénus de Milo toute seule est plus imposante que la statue de la Place de la République qui est accompagnée de trois figures, de douze

bas-reliefs et d'un lion. La statue équestre de Velasquez au Louvre est plus imposante que le buste de Verlaine au Luxembourg, etc., etc.

Un monument du Protectorat à Tunis, n'a non seulement pas besoin pour être imposant d'être accompagné des nombreuses figures du projet Belloc, mais notre soleil tunisien ne comporte même pas cette accu-mulation de sujets equi, prolongeant le stationnement, fatigue l'attention et la disperse. Il faut le climat de Paris et l'état d'esprit dont on y jouit, pour contempler longuement la Marseillaise de Rude à laquelle les citoyens ne servent que de piédestal

Il faut, à Tunis, qu'en été l'œil puisse être fasciné et ravi de loin par la pureté et l'harmonie des lignes et du coloris et en hiver ou par un temps couvert, par la délicatesse du sentiment et la finesse de l'exécution observés de plus près.

Dans cet ordre d'idées, deux figures: La France et la Tunisie - probablement inévitables - suffisent à créer un chef-d'œuvre.

D'où provient, demandera-t-on, la différence de prix ?

C'est que déjà la diminution du nombre des figures le réduit notablement, tout en permettant un projet plus artistique.

C'est d'ailleurs grâce à la marge considérable que laissaient les fautes de goût du projet Belloc que notre projet doit la vie, comme l'on voit tous les jours les déchets d'une industrie être plus rémunérateurs que l'industrie qui les rejette.

Ce n'est pas de la sorcellerie, c'est de la notion des choses. Mais le bon marché résulte d'au-

tres éléments.

Le projet Belloc ne pouvait comporter que le bronze, car le tout en marbre n'eût fait qu'un plat de ma-Or pour Tunis, le bronze est abso-

lument à rejeter, pour des motifs d'esthétique que nous avons dévelop-pés dans la Petite Tunisie. Outre cela, il est beaucoup trop cher. Il n'y a pas que le transport de Paris en plus. Il y a le montage et la patine sur place par des ouvriers parisiens excessivement chers.

Par le marbre tel que nous l'entendons et qui devient possible ici grace aux deux figures, nous aurons le monument infiniment meilleur mar-

En effet, si à Paris le bronze est meilleur marché que le marbre, cela ne vaut que pour les statuettes du commerce que l'on fond à un nombre infini d'exemplaires tandis que le marbre réclame toujours la même somme de main-d'œuvre à chaque épreuve. Ensuite, le marbre vient d'Italie et subit une majoration considérable par le transport.

Mais pour les monuments tirés à un seul exemplaire, le marbre est dėja a Paris, souvent meilleur mar-

A combien plus forte raison, doitil l'être ici où nous sommes à proximité de la Sardaigne?

Ensuite, la Tunisie a aussi des

Il y a plus.

On sait que ce n'est pas l'artiste lui-même qui taille le marbre, mais que cet ouvrage est la spécialité d'ouvriers appelés les praticiens que l'artiste surveille, dont à la fin il complète le travail par des retouches de finesse.

Ces praticiens sont, à Paris des gens excessivement chers. Ce sont des Italiens.

A Tunis cette main-d'œuvre est très sensiblement inférieure au taux des parisiens.

On aperçoit de plus en plus les motifs et les sources d'économie.

Il y en a d'autres encore et cellesci concernent l'artiste.

Ce fut une erreur - des plus excusables, d'ailleurs, mais une erreur -de confier ce monument à un artiste ayant déjà livré des commandes à Tunis. En effet, M. Belloc est déjà très cher parce qu'il a déjà une cote dans le commerce. Ces deux motifs devaient le faire écarter. Car le commerce ce n'est pas de l'art pur C'est le goût passager du gros public. Or

Analyses Médicales, Bactériologiques et Industrielles

Pharmacien de 1° classe de l'école supérieure de Paris Chimiste essayeur diplômé de la Monnaie

TUNIS - 4, avenue de France, 4, - TUNIS

le monument d'une ville fait pour une éternité relative « ne doit » pas s'inspirer du caprice des foules, mais du grand art. Les Barbedienne, les Colin, les Susse ne sont pas de l'art du tout. Les Siot-Decauville en sont. M. Belloc qui vend chez Susse n'a, que nous sachions, ni n'aura jamais rien d'édité chez Siot.

On peut donc dire en général que plus un artiste « fait » du commerce moins il est propre à faire un monument public et plus il est cher.

Outre cela, M. Belloc devait être d'autant plus cher qu'il s'était fait tout fraichement une cote à Tunis même. En inondant la place, les salons de ses œuvres, il donnait l'illu-sion d'être le seul artiste possible ici -et se faisait payer en conséquence.

C'est avec le rabais que comportent tous ces préjugés que nous pouvons sans peine, descendre de son prix au nôtre. Et voici comment:

Paris comprend nombre d'artistes de très réel et grand talent, reconnu par leur maîtres et par les connaisseurs et amateurs éclairés lesquels

En effet ces artistes de haute valeur sont exploités par des spéculateurs aussi compétents que rusés et mème par leur maîtres qui leur font faire leurs œuvres et se bornent à les signer, travaillant ainsi à les maintenir dans l'ombre pour prolonger leur propre vogue. Des noms célébres signent des œuvres qu'ils n'ont touchées qu'à l'heure de la signature.

se gardent bien de le crier par dessus

Ces artistes, jeunes, ardents, en pleine possession de leur âme sont les célébrités de demain, mais aujourd'hui ignorés.

C'est là que vont puiser certaines villes de France possédant dans leurs municipalités des Parisiens retirés, amateurs expérimentés et renseignés sur les vraies sources. C'est par leurs commandes bien entendues et données à la bonne adresse, que ces villes parviennent à obtenir de petits chefs-d'œuvre à des prix trèssor-

En somme. il se produit unéchange de valeurs très moral. La ville paye à l'artiste son travail en argent. Quant au talent elle le paye en no-toriété, c'est là qu'est l'économie.

Certaines Municipalités lancent ainsi, souvent, des boursiers fils de leur cités qu'elles pensionnent à Paris.

Plus que n'importe quelle ville de France, Tunis est et sera pour longtemps, dispensatrice de notoriété et de réclame.

Or, cela est une monnaie. Plus sagement Tunis en disposera, plus cette monnaie sera appréciée et plus par conséquent, sa sculpture lui reviendra bon marché.

C'est que Tunis est une ville cosmopolite peut-être appelée à abriter des étrangers de marque et devenir un marché d'œuvres d'art considéra-

On comprendra maintenant qu'en payant M. Belloc 140 000 Irancs on lui allouait en plus pour rien, la va-leur de notoriété de Tunis que nous n'exagérons pas en l'évaluant à cent mille francs de réclame monnayable. Et c'est un des motifs principaux de notre opposition.

N'oublions pas en effef que Tunis tient la clef d'un marché nouveau d'écoulement pour la statuaire fran-

A mesure que le goût des choses artistiques se développera, — il prend déjà son essor, — Tunis va se voir envahi par la sculpture italienne. Celle-ci est meilleur marché, d'un beau fini et séduisante mais d'un sentiment moins élevé, moins digne, moins profond que la sculpture française. Or si la Municipalité le veut, elle peut, par des monuments et par d'autres moyens à sa disposition, intrôniser le goût français avant l'arrivée en masse des Italiens et conférer la suprématie à la France, par l'exemplarité de ses sélections.

Elle est la monnaie dont Tunis dispose, et que nous avons fait entrer en ligne de compte dans notre projet.

Ces éléments ainsi rassemblés et d'autres encore en cours de discussion, voici quel serait le mode d'établissement d'un monument:

La Ville consacrerait l'équivalent de l'intérêt du prix qu'elle y destinait déjà, soit, pendant le temps qu'aurait duré l'exécution — trois ans — soit pendant un ou deux ans de plus.

En calculant l'argent au taux

moyen de 60/0 nous pouvons tabler sur trois ou cinq annuités de 8400 fr

Nous entrons ici dans le chapitre du devis où il serait imprudent de trop préciser, faute d'avoir les artistes, architectes et entrepreneurs sous la main.

Nous ne pouvons qu'en esquisser les grandes lignes.

Il s'agira d'entrer en rapport avec un certain nombre de sculpteurs de talent et d'évaluer avec eux le coût approximatif du monument, en prenant pour norme l'ensemble du projet, de l'un d'eux qui paraîtra le plus

On fournira à l'artiste les données suivantes:

1. Coût du bloc de marbre à pied d'œuvre: 2. Coût du socle brut;

3. Maçonnerie; 4. Main-d'œuvre des praticiens par journée d'ouvrier. L'artiste fournira:

I Une esquisse en terre glaise (gratuil); 2. Les dimensions futures

3. Les honoraires

4. Les délais d'exécution.

Ce premier concours tout en pourparlers, sera éliminatoire et servira de base au concours de maquettes, dont le programme sera établi ultérieurement.

Voici de quelle monnaie paiera la

1 L'annuité payable par fractions à déterminer d'accord; 2. Un local gratuit devant servir

d'atelier; 3. La publicité de la presse de Tunis qu'il suffira de solliciter de son

esprit artistique et patriotique; 4. Une salle du Casino pour une exposition temporaire des autres œuvres de l'artiste et le droit d'exposition permanente de statues, bustes etc. à tels ou tels emplacements ap-

partenant à la Ville du en dépendant. En effet, il y a ici, échange de va-leurs non mennayables entre la Ville

Si l'artiste consent à un sacrifice pour le monument, il faut qu'il se retrouve dans le placement de ses autres œuvres d'art et se rattrape sur des bustes, médaillons et autres commandes des particuliers.

Il n'en coûte rien à la Ville de lui en fournir les éléments principaux.

L'exécution s'effectuera partie à Paris, partie à Tunis, au gré de l'artiste et des nécessités techniques.

Des mémoires sucessifs fourniront les indications requises sur toute la procédure jusqu'à l'achèvement du monument en vue des intérêts et de l'honneur de la Ville de Tunis.

JACQUES BAHAR

Emplacements affectés au Théatre-Casino et à l'Hôtel. -Servitudes

Art. 4. - Le Théatre-Casino sera coustruit sur un terrain, propriété municipale, d'une superficie de cinq mille six cent mètres carrés environ, donnant en façade sur l'avenue de la Marine, l'avenue de Carthage et la rue de Grèce, et limitant au sud le terrain vendu par la Ville de Tunis au concessionnaire pour y établir un Hôtel, tel, au surplus. qu'il est indiqué au plan annexé aux présentes.

Le Théâtre-Casino et l'Hotel formeront deux bâtiments indépendants, réliés, s'il y a lieu, par une ou plusieurs galeries couvertes.

Quelles que soient les dispositions prises par le concessionnaire pour relier l'Hotel-Casino pendant la durée de la concession, il sera tenu en fin de concession, à rétablir une séparation complète entre les deux bâtiments, de façon à ce qu'aucune servitude ne puisse grever le Théatre-Casino et ses dépendances.

#### Dispositions générales du Café-Restaurant du Parc

Art. 5. — Le Café-Restaurant du Parc du Belvédère comprendra au moins:

1. Une salle de café-restaurant;

2. Une grande salle pour banauets, etc.;

3. Une grande terrasse couverte

Le concessionnaire aura la faculté d'établir soit au-dessus du Café-Restaurant, soit dans un bâtiment annexe ou voisin, sur le terrain concédé, vingt-cinq à trente chambres de voyageurs.

Une écurie et pre remise seront établies dans un lassif voisin de l'établissement con édé.

## Emple Ement du Café-lestiurant

Art. 6. - Le Cifé-Restaurant sera construit sur un terrain de quatre mille mètres carrés (4.000 mg) de superficie, indiqué par une teinte rose sur le plan ci-annexé. Le concessionnaire aura a jouissance de cet emplacement sus les reserves prévues à l'article 3 ci-après.

Le terrain non occupé par les constructions sera ménagé en ter-

#### Mobiler

Art. 7. - Les frat d'achat du mobilier du Théâtre des décors, du matériel et mobilie de scène figureront parmi les depenses de premier établissement.

Les frais d'acquistion du mobilier et du matériel des diverses salles du Casino et du Cas-Restaurant-Hotel du Belvédère sont à la charge du concessionnaire

#### Projets d'exécution

Art. 8. — Les projets d'exécution du Théatre-Casi et du Café-Reștaurant devront tre soumis dans un délai de trois mois, à dater de l'approbation de la corression à l'accep tation de la Municipalité.

La Municipalité levra signifier au concessionnaire, ans le délai d'un mois après récepton, des dite projets, son acceptanon pure et simple ou l'indication preise des modifications qu'elle désir rait y apporter.

En cas de désactrd entre la Municipalité et le con essionnaire sur l'application des mdifications demandées, le différeid sera soumis, dans le plus bref dhi possible, à un arbitre choisi parn les architectes en renom, par les eux parties contractantes, et, en as de désaccord sur ce choix, par le président du tribunal civil de Tun

La décision de cet arbitre sera sans appel.

Dans le cas où les modifications demandées par la Minicipalité comporteraient une augmentation des locaux prévus par le présent Cahier des Charges, l'augmentation des dépenses qui pourraient en résulter figurerait au compte d' premier établissement.

Le concessionnaire levra, dans un délai maximum d'un nois, apporter à ses projets les modifications décidèes comme il est di plus haut.

Les projets établis conformément aux prescriptions d présent Cahier des Charges seron accompagnés d'un devis descript détaillé et des plans, coupes, élévitions et types nécessaires. (à suivre).

Nous prions M. Q. D. de se dispenser de nous envoyer des mouchards sous des prétextes ridicules jusque dans nos ateliers pour tâcher de subtiliser un numéro à l'impression

## Chronique locale et régionale

Mme et M. Homberger, président de la Chambre de Commerce, viennent d'avoir la douleur de perdre leur beau-frère M. Sévis, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous les prions d'agréer nos sin-cères compliments de condoléances.

#### HUNYADI JANOS La meilleure eau purgative naturelle

Robes et Manteaux Mme Vve DONOUE

TUNIS - 16, Rue d'Angleterre - TUNIS au rez-de-chaussée

Travail Soigné.

A Vendre Pour cause de départ. à Bizerte Grand Café bien achalandé. Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal ou sur les lieux.

# ÉTABLISSEMENT DE 1er ORDRE 11, Avenue de France TUNIS

Broderies et Dessins 11, rue Chaker

TUNIS

11, Avenue de France

A LOUER Pour le premier Moharrem 1321

### VASTES ENTEROUS

s'adresser à M. Vermillet

10, Rue Es-Sadikia 10. - Tunis

### L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule ABSINJHE cosommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

### AVIS AUX COLONS

M. André Miara, 12, rue des Glacières țient à la disposition de MM.les Colons des pommes de terre pour semence à des prix défiant toute concurrence. Pommes de terre de Pertuis et du

Nord pour la consommation toujours en magasin.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n. 2.

Theiter ent spècial des végétations adenoïdes.Intubation dans le croup et la diphtèrie.

Société Française DES CHAUX ET CIMENTS Du Bou-Kournine (Hammam-Lif) A. BELLIND et Cie

Vente au détail TUNIS - 14, Rue de Grèce - TUNIS

### MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881 BUREAUX: 12, Rue de Hollande

Engrais organique riche, pour

la culture maraichère et la viticulture prėt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur. S'adresser à l'entrepôt du Do-

maine POTIN, avenue de Carthage à Tnnis.

### Demandez dans les Établissements la plu répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

#### ALOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne que les 1 et 2 étages.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

A vendre à St-Germain 1000<sup>n</sup> de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres. Sad, au hureau du Journal.

### Charles and Charle

Avenue d. la Marine

Licari, propriétie; Stéphanini, gérant Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1ºr choix. Liqueurs de marque,

### TUNIS-HOTEL 12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1er ORDRE Service à la carte et à prix fixe Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits MÉDAILLE OR ET ARGENT

### Institut Dentaire

Pierre LESCOT Chirurgien-Dentiste Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome



**89 E 84** 

Bruxelles 1897 GRAND PRIX Grand Assortiment

de bijouterie joail-lerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes françaiset étran-ger. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier 4, Avenue de France - TUNIS

## BAINS FPANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

#### RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte 22, rue de Russie, 22
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Dis-

tribution d'eau, etc., etc. Plans, Projets, affaires à forfait

#### HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiciles cicatrisantes qui ont valu au coal-tar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris se rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourissons, soins de la bouche qu'il pu-rifie. des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons Dépôt : Pharmacie NEE

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

Jie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie SIEGE SOCIAL: Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat( VIE. - Assurances en cas de décès. - Mixtes

et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc. INCENDIE. - Assurances d'immeubles, fer-

mes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignement s,a M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



Ville de Sfax

11 bis, rue d'Allemagne - TUNIS HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX Marque A A et C.

Huile d'olive ex. se fr. 1 40 do fine.... 1 10 super ... 1 20 do demi fine 1 00 do ordinaire 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges Assrotiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

Expédition de colis-postaux pour la France et l'Etranger

Charles Ferrandier de Marseille, Propriétaire Avenue de la Marine, 57 - TUNIS

Établiissement de 1° Ordre Éclairé à l'électricité BILLARD &-

Consommations de premier choix — Liqueurs de marque SALON RÉSERVÉ pour rémions

GRANDE BOULANGERIE-PATISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine. TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis

OPERATIONS DE LA SOCIÉTE

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Payement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

### Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse BICYCLETTES des premières fabriques françaises

Appareils de pesage de tous systèmes Atelier de l'éparations pour Armes, Bicyclettes, Balance.
DEPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

### COMPAGNIE ALGERIENNE

Société Anonyme; Capital 25,000.000 entièrement versés

Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Etranger, l'Algèrie, et la Tunisie.

Émission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays;
Ordres de Bourse, — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à Vue et à échance fixe —
Bons de Caisse au porteur on à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 8 à 4 °/°
Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypotécaires. —
Location de Coffres forts et de compartiments au mois, au trimestres, au semestre
en à l'année.

## Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

#### FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Ciments Supérieurs Thorrand et Cie ALLARO, NICOLET & Cie, A VOREPPE (ISÈRE) Spécialité de Travaux en Ciment

Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment.

CARREAUX EN CIMENT

Plans et devis franco sur demande. S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, unis.

ENTREPOT GÉNERAL G. GUERRIERA ET SAUCAZ

Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble Bureaux et entrepôts: 24, rue de Portugal.

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN, propriétaire

et Ciments

## VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

FONDÉE EN 1888

à El-Afrane (baulieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba FOURS A FEU CONTINU Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLATRE

Briques plates et creuses. Pavés et dalles

Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

9, Rue Es-Sadkiia,9 - Truns

Camionnage aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels ET VI 'E-VERSA Par colis ordinaire 0,

par petits Colis 0,25 Expéditions par grande et pritte Viesse Embarquements - Débarque Opérations de douan

### BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandw chs, noir et blanc Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Patisserie de premier ordre Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, haptèmes, mariages et bals Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

Prix fixes marqués en chiffres connus

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône Guelpa. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.

Nota—Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour lamelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse correpondants.

2. à côté de la Résidence Tuni Avenue de la Marine, Successale à Bizerte

VÉTEMENTS CONFETTIONNÉS ET SUR MESURF POUR H MMES ET ENFANTS COSTUME TAILLEUR DAMES

Atelier spécial pour le Coupeurs des Printères Maisons de Paris Chemiserie-Bonneterie

DEPOT \*HOHAILED DES USINES MONT-FERRAND DE CLEI

vienents indécomposables.
d. g.), increvable, remplaçant avantage ise Tuyaux de refoulement et d'as Gaoutohouo pour toutes industrie, viements indécomposables.
Le touriste pour bioyeistic (braveié . d. g.), increvable, remplaçant ava ment le pnaumalique.

S'adresser MAISON MODELE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Cie Franco-Tunii inne de Navigation le la République, Marseille Siège social, 7, rue

Services réguliers entre le Languedec la Leèrie. la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

Transport des partiers et des marchaudises Le vapeur français Ville de Nemours, capitaine Bousquet partira de Marseille pour Tunis direct à vendre di 6 mars 1903 et repartira de Tunis pour Bone, Phl ippevila, Cette et Marseille le lundi 9 mars

Prix des passages nour Bore tre classe. 25 fr. avec nourriture pont, 10 fr. (sans no. 10 fr.).

Un emplacement special est reservé pour le transport des bestiaux

Pour fret, passages et rens Compagnie, chez MM. CALO nements s'adresse à l'agence de la SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, l'unis

# Eaux Mir érale <del>Ma</del>turelles Froides

Digestive, Tonique Fortifiante, Diurétique

SOURCE REGENCE Très peu gazeuse

SOURCE PASTELR Gazeuse

Dépôts à Tunis :

chez les principaux Phomaciens, Droguistes, Epiciers et Marchand d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société ano-nyme des Eaux minérales naurelles d'Aïn-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est a source Régence ou la source Pari que l'on désire.

## MIE

C10 TOUACHE - paquebus-poste francais -- Agence de Tunis tre la Frence, l'Algèrie, la Tunisle, port de passagers, de dépéchas et de marchanulse L'Italle et la Tripo s mardis, à 5 h. du matin. ARRIVEE DE BIZERTE to

les mercredis. à 5 h. 15 du matin. es jeudis, 7 heures du matin. A MARSEILLE, DE PALERME, t A MARSEILLE, OD DE PALERME, TO DE MARSEILLE TO DE LA COTE TUN es vendredis, à 4 h. 15 m. INNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,

ousse), tous les samedis à 9 h. 30 s. les samedis, à 5 h. du matin. RSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s. Mehdia, Monast — A MARSEILLE, TO DEPART DE TUNIS POUR I DE TUNIS POUR I DE PALERME PO DE MARSEILLE et TRIPOLI, t DE TUNIS POUR I DE TUNIS POUR DE TUNIS POUR Pastir Mabdia S RSEILLE, tous les fundis, a & n. s. ERME, tous les mardis, à 3 h. s. TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s. IR TUNIS, LA COTE TUNISIEN E les mercredis, à 1 h. s. RSEILLE, tous les jeudis, à midi. COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-

Gabės, Djerba, Tripoli), teus les vennastir, Mehdia, S

dredis, à T. haire du soir.

DE MARSEILLE A R BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les sanedis, à 8 h. du s.

La Compagnie accepte ave connaisssements directs les marchandises à destination de Trubn, Cannes, Nice, Bordeaux, La Ruchelle, Nantes, Saint-Nazaire, à Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Holland, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australié, la reuvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie de Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets le passage de Tunis à Paris et pour.

Pour trêt et passagers de messer aux bureaux de l'Agence, à Tu-

Pour frêt et passagers, s'acresser aux bureaux de l'Agence, à Tu-Avent principal, J.-B. PEDRLUPS

Incience Maison AVSIARD et THOMAS Société des Ateliers de Constructions Métalliques

J. BEHTRAND & C'

TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus parfectionnés et les plus simples Installation d'usine Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène Captage, Elévation et distribution d'eau Appareils de sondage Installations électriques : éclairage et transport de force Fers, pontes et Métaux

FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES Fonderie de fer et de bronze Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

### PHARMACIE MODERNE J. M. FATTACCIOLI

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier TUNIS - 1, Rue de Bone, 1 - TUNIS FABRICATION DE TOUS LÉS GRANULES Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

Domicile 1 -60 NE d'Italie, 回 a E.R. DE Marque 믵 Liquenra

USINE du Djebel Bou-Khornine (HAMMAM-LIF) CHAUX ET CIMENTS

F. THERMES DÉPOT A TUNIS: 6 bis, rue de Hollande, 6 bis

NOTA. - Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif.



BOIS DE CHAUFFAGE Charbon de bois, houille

et briquettes

A. MILITTE Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.



et des Puits ouverts Les Docteurs conseillent pour avoir teujeum

de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes prefendeure et empêche tous les accidents. Ne craint ma-lement la gelée pour la pose ni peur le fen-tionnement. Système breveté, hors concert dans diverses Expositions, se plaçant sams frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nea-

veau et a n'importe quel diamètre. Prix : 1 50fr paiement après satisfaction Envoi franco du catalogue. S'adresser ; à MM. MM. L. JONET 🐽

Cie. à Raismes (Nord) Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nerd, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES fonctionnant à 100 mètres de prefendeur Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes

les profondeurs Ville de FARIS, Exposition de 1900 Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS

# Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr.entièrement versés Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABES

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres serviptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 \*/. - jusqu'à 18 mois 2 \*/. - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 \*/. - au delà ans 3 \*/.

LOCATION DE COFFRES-FORTS Des codres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour a garde des

Valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus gran le sécurité contre le risque du vol et d'incendie. Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

## Crédit Roncier & Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital: 30 millions Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises Gardes de Titres - Paiement des coupons. - Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays - Location de Coffres forts. -Changes de monnaies étrangères.-

Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3 % - 2 à 3 ans 3 12 %. - 4 ans 4 % [ .

### Dépôts à Vue : 2 %. Outillage Agricole

BENEDITE & DIDI

28, rue Es-Sadikia (prés la gare française) CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX

et tout le nécessaire pour la campagne des labours ASSORTIMENT, LE PLUS COMPLET DE TUNIS

Demandez le Catalogue Automne 1902

Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie